

## DEPARTEMENT

HERAULT

Date : 25-03-2025

Numéro : 2025-25-03/04

DE LA COMMUNE de SAINT-JUST  
34400

34400

34400

34400

Séance du 25 mars 2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq

et le 25 mars

à dix-huit heures quarante-cinq minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr QUESADA Yves.

Présents : M.M : QUESADA Yves, BERTELOOT Georges, TAURELLE Vincent, COURTAT Valérie, DELLAC Corinne, GEYNET Patrick, LA BELLA Michel, LEGRAND Yannick, MANSE Jean-Luc, OLIVIER Véronique, MAY Carine, RUIVO Joëlle, SABATIER Cathy, TOSCANO Florence, OLIVER Sandrine, ROUX Jérôme., GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, PERRIER Jérôme, REYNES Sophie.

Procurations : Mr NOYÉ Michel à Mr MANSE Jean-Luc

Absents : Mr AJASSE Laurent, Mme BERNY Hélène

Secrétaire de séance : LA BELLA Michel

## NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

## Date de la convocation

17/03/2025

## Date d'affichage

17/03/2025

BUDGET PRIMITIF 2025 -COMMUNE DE SAINT-JUST

Monsieur le maire, après avoir donné lecture de la note de synthèse relative au budget, expose aux membres présents la proposition de **BUDGET PRIMITIF 2025** concernant la **COMMUNE** et établi par la commission des finances. Le document se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 3 299 079.29 €      RECETTES : 3 299 079.29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 478 318.41€      RECETTES : 478 318.41€

Le conseil municipal, ouï les explications de monsieur le maire, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE et VOTE le BUDGET PRIMITIF 2025 de la commune comme tel que présenté.**

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Yves QUESADA

